

# Brevet de technicien métiers de la musique

## Programme préparatoire à l'épreuve A2 - session 2020

NOR : MENE1921226N

note de service n° 2019-107 du 18-7-2019

MENJ - DGESCO C1-3

---

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur du Siec ; aux chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs

Références : arrêtés du 22-4-1966 ; arrêté du 18-1-1969 modifié

---

La seconde partie de l'épreuve A2 (histoire de la musique et critique d'enregistrement) du brevet de technicien métiers de la musique fait l'objet d'une question choisie dans un programme limitatif annuel de thèmes musicaux. Pour l'année scolaire 2019-2020, en vue de la session 2020, le programme limitatif à étudier est constitué des deux thèmes suivants :

- **Le chef d'orchestre, interprète et créateur de la fin du XIXe siècle à nos jours**, qui est la reconduction de l'un des deux thèmes de la session 2019 ;

- **Les castrats dans l'histoire de l'opéra**, qui est un nouveau thème.

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,  
Le directeur général de l'enseignement scolaire,  
Jean-Marc Huart